



Syndicat  
national de  
l'environnement



## CTM du 4 décembre 2019

# Des CAP aux lignes directrices de gestion : Trop de précipitation nuit aux agents !

Les deux premières organisations syndicales de nos ministères ont conditionné leur participation à ce CTM, aujourd'hui, notamment au retrait de l'ordre du jour du point sur les lignes directrices de gestion.

La FSU est venue aujourd'hui prendre acte de la position de l'administration à ce sujet.

Elle partage le point de vue que la discussion n'a aucune raison d'être évacuée après seulement une réunion préparatoire sur le sujet, ni que ce projet doive aboutir avant la fin de l'année 2019, puisque le cycle de mobilité 2020-3 est en cours d'achèvement.

Elle partage le point de vue que les élu.es en CAP / CCP nationales ont été méprisé.es par l'administration pour la mise en place du nouveau cadre.

La FSU, opposée comme les autres organisations syndicales à la loi de destruction de la Fonction Publique promulguée le 6 août 2019, considère qu'il y a urgence à bâtir aujourd'hui un nouveau cadre de gestion le plus protecteur pour les agents de notre pôle ministériel, en matière de mobilité et de promotion.

***Aujourd'hui le compte n'y est pas du tout au regard du projet de ligne de gestion sur le volet mobilité.***

Cette première version fait la part bien trop belle aux chefs de service dont l'avis reste prioritaire, y compris face aux obligations légales ! Alors comment construire un parcours de carrière, ou tout simplement comment ne pas laisser sur la touche une personne qui, pour quelque raison que ce soit, a eu besoin d'interrompre quelques temps sa carrière dans ces conditions. Nous le rappelons ici, les politiques de réduction drastique des effectifs ont déjà mis les services dans des situations inextricables, et de fait la plus parfaite et immédiate adéquation au poste vacant deviendra le seul critère de choix pour ces chefs de service !

C'est pourquoi la FSU a déposé un grand nombre d'amendements majeurs sur le projet tel qu'il est. Elle demande en outre une réécriture en profondeur pour l'intégration des objectifs et des actions prévues dans le **protocole égalité professionnelle** qu'elle a signé. Elle demande que la **cohérence et l'articulation avec les lignes des autres ministères** soit rapidement étudiée. Elle demande qu'un véritable **chantier d'information et de formation** soit acté et engagé dans les services du ministère, à destination des agents, qui seront les premiers impactés par les conséquences de la loi du 6 août.

La FSU espère que la non-tenu de ce CTM sera mise à profit par l'administration pour revoir sa copie, et rouvrir les discussions sur la définition de ce cadre et les conditions de sa mise en œuvre.